Procès Verbal
Séance du 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre mai, le CSEE
dûment convoqué le quinze mai, deux mille vingt quatre, s'est réuni en salle Océane,
boulevard de leeds à Lille, sous la présidence de David BRUSSELLE

Etaient Présents Représentants titulaires du personnel :

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
BAHCIC Marie-Isabelle	X		
DELERUE Dorothée	X		
DEVIN SARAH	X		
FERFAILLE Hugo	X		
FOURNIER Jérôme	X		
HENNEBELLE Laurence	X		
MADEJ Marie-Christine	X		
LAMALETIE Bastien remplacé par M TRIBONDEAU		X	
LAVERAT Thierry	X		
LE MIGNON Virginie remplacée par S LEFRANC		X	
LEMAITRE François	X		
MEISSNER Agnès	X		
PUCHOIS Bernard	X		
THUILLARD Céline	X		
VILLELLA Michel	X		

Etaient Présents Représentants « Suppléant » du personnel :

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
LEFRANC Sylvie remplace LEMIGNON Virginie	X		
TRIBONDEAU Magali remplace LAMALETIE Bastien	X		

Etaient présents Représentants Employeur

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
BRUSSELLE David (Président)	X		
COTHENET François	X		
DELECOURT Irène	X		
LIPKIEWICZ François	X		
VASSEL Nathalie	X		

Étaient invités :

- DANELS Vincent
- TROTIGNON Christine
- L'expert-comptable du CSE

Le président du CSEE, ouvre la séance à 10 heures.

Il salue le retour en CSEE d'Agnès Meissner et fait le point des suppléants remplaçants un titulaire.
La secrétaire du CSEE, le secrétaire adjoint **étant** absents, Bernard Puchois se propose **d'assurer** le secrétariat et demande la validation des **membres** élus **du** CSEE.
En l'absence d'opposition, le président annonce que Bernard est désigné secrétaire de **cette** séance.

Le président du CSEE énonce l'ordre du jour.

1.Approbation du PV 22 mars 2024

Le PV n'a pas été transféré à l'ensemble des élus.
François Lemaitre se pose la question quant aux dépenses prévues pour Mogador dans le PV du 22 mars.

François Cothenet propose de valider uniquement les décisions et interroge le CSEE s'il est d'accord pour procéder ainsi.
Les élus valident à l'unanimité les décisions du 22 mars 2024.
Le PV du 22 mars sera quant à lui validé au prochain CSEE sur sa forme.

2.Retour sur les Avis à rendre du CSEE du 22 mars 2024

Sur les travaux des éclairages à la CCiR,
François Cothenet informe d'une décision favorable à l'unanimité.
Un élu CSEE intervient pour signaler qu'il n'a pas été destinataire du texte et qu'il n'est pas d'accord sur cette unanimité.
Il ne comprend d'ailleurs pas « l'unanimité » puisque les élus CSEE n'ont pas reçu ce texte.
Jérôme Fournier confirme que l'information n'a pas été communiquée aux élus.
D'autres membres élus signalent également ne pas avoir reçu le document de la CSSCT.

David Brusselle fait alors lecture du document transmis à l'employeur aux membres présents.
Le secrétaire de la CSSCT, Bastien Lamaletie émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux.

Le président du CSEE indique que légalement, le CSEE à 1 mois pour se prononcer, que le fonctionnement de la CSSCT n'appartient pas à l'employeur et que le temps est forclos.

Michel Villella rappelle qu'une présentation des travaux des éclairages a été faite au dernier CSEE à l'ensemble des membres présents.
Les éléments présentés ayant été validés par une commission, même si tous les membres du CSEE n'ont pas validé le texte, il y a quand même eu une présentation. Michel considère alors que l'on peut émettre un avis favorable.

Le Projet de modification de l'éclairage à la CCiR est de nouveau soumis au vote :
Vote des élus : **pour 13 / contre 0 / abstention 2**

Bernard Puchois en profite pour rappeler quelques règles de fonctionnement :
Les commissions, qu'elles soient obligatoires ou mises en place par accord, sont des émanations du CSEE, à ce titre elles ne peuvent pas rendre d'avis à la place du CSEE.
Elles peuvent présenter de éléments pour faciliter un avis positif ou négatif par vote de l'ensemble des élus CSEE avec les éléments qui permettent de prendre une décision.
Les Commissions sont des émanations du CSEE, elles ne sont pas décisionnaires, elles peuvent présenter des éléments afin de faciliter la prise de décision des membres élus du CSEE.

Sur le projet de mutation géographique dans le cadre de la réorganisation de REV3
La secrétaire du CSEE a transmis une information présentant un avis défavorable de la CSSCT.
Un membre élu n'est pas d'accord avec l'unanimité annoncé par l'employeur. Les membres demandent un nouveau vote sur ce projet.
Mise au vote par le président de l'avis sur le projet
Vote des élus : **pour 1 / contre 14 / abstention 0**

3.Projet de réorganisation de la Direction des Systèmes d'Information (Vincent DANELS)

Présentation du contexte : Depuis 1 an ½ le service est en difficulté en termes de recrutement et de fidélisation. Le marché est particulièrement tendu.
Ce à quoi il faut ajouter au niveau du service, de nombreux projets en cours.

Réorganisation :
Passage de 3 à 2 pôles afin d'optimiser l'efficacité et la collaboration :

1. Infrastructure et support : meilleure cohésion (recrutement d'un responsable manager en interne) + mise en place d'un coordinateur support (Evolution interne)
2. Solution métier et intégration

Avant cette réorganisation des tensions existaient entre les différentes équipes. Aujourd'hui, il est constaté une meilleure entente entre elles.

Résumé de la réorganisation co-construite avec les équipes :
Les collaborateurs concernés ont été accompagnés par la DRH pour concertation. A l'issue de celle-ci, certains ajustements ont été effectués.
Les postes en recrutement interne ont été présentés aux équipes, laissant aux personnes intéressées le choix de se positionner.
Il a été favorisé de privilégier de l'évolution de poste en interne car Vincent Danels a pressenti des compétences au sein du service.
Evolution en cours de la fiche de poste pour 2 collaborateurs avec la DRH, dont la finalisation devrait se faire au 1er septembre.
Le CSEE émet le souhait d'avoir une présentation comparative des fiches de poste vouées à évoluer.

Aucune mutation géographique n'est prévue.
Pas de changement de localisation non plus pour les collaborateurs déjà en territoire.
En plus des personnes en territoire, l'équipe infra sera basée au niveau 2ème étage du bd de Leeds (sur 260 m^2), dans des locaux permettant de regrouper l'ensemble des équipes DSI.
Des aménagements spécifiques sont prévus pour une personne à mobilité réduite, open space et espaces fermés.
Budget prévu : 70 K€ hors équipement.
Les locaux du Palais de la Bourse seront libérés à des fins de location.

Avis sur la réorganisation à émettre avant le prochain CSEE en juillet 2024. Les élus ont un mois pour se prononcer.
Le président demande un vote sur le principe de la réorganisation.

Bernard Puchois informe que ce ne sera pas un vote, mais un simple avis qui ne peut pas être rendu le jour même.
Le président attend l'avis du CSEE avant le prochain CSEE du 9 Juillet dans un délai d'1 mois.

Agnès Meissner indique que la CSSCT peut être sollicitée sur l'implantation des bureaux en open space.
Vincent Danels informe que chaque membre de l'équipe a participé à la conception des espaces.
Agnès précise qu'il ne s'agit pas de remettre en cause cette implantation, mais de bien vérifier l'adéquation entre les choix réalisés et certaines contraintes spécifiques au bâtiment du Boulevard de Leeds et à la l'activité DSI.
Vincent prendra contact avec la CSSCT, pour qu'un membre de ladite commission soit désigné et vienne voir l'agencement des espaces.

4.Point CRM (Christine TROTIGNON)

Suite à l'alerte émise lors du dernier CSEE, une réunion technique s'est tenue le 12 avril dernier avec des représentants des membres du CSEE.
Des remerciements ont été adressés aux participants de cette réunion technique pour les questions concrètes posées, ayant permis de mener à bien un plan d'actions concret dans un bon état d'esprit (cf document joint).

Christine Trotignon pose les éléments de contexte :

- Les problèmes d'usage et d'ergonomie sont en cours de traitement
- Les enjeux de pilotage de règle métier et d'organisation CRM
- Le parcours entreprendre : les problèmes de conversion de pistes sont réglés
- La reprise de données complémentaires est désormais terminée
- Les doublons sont en cours de traitement
- Les sujets de template, gabarit et formulaires sont résolus
- La question de la TVA est résolue
- Mise en place Référent de proximité CRM désigné : Accord des DE sur le sujet ; il faut animer cette communautés CRM (en cours de traitement)
- L'ensemble des Outils de monitoring ont été déployés

Suivi CRM : 800 demandes traitées depuis 23/10/2023 - 50 demandes en cours de traitement.
Trajectoire à fin d'année (cf document joint), la mise en service de Janvier semble stabilisée, le développement se poursuit.

Recrutement : 5 personnes (4.2 ETP) à ce jour.
Le manager équipe exploitation arrive le 16 mai : Nathalie Meriaux
Les 3 administrateurs DATA (1 profil bien engagé et 2 en recherche active) : les recrutements sont en cours

Pas de nouvelle réunion « point d'étape » n'est prévue, mais si besoin, elle pourra être programmée.

Bernard Puchois, fait remarquer qu'aujourd'hui le déploiement se fait dans de meilleures conditions, que des outils de suivi sont en place et que les relais locaux permettront une meilleure réactivité au niveau de l'outil.

Les référents de proximité auront un rôle de facilitateur dans l'usage de la CRM car souvent les questionnements des utilisateurs sont générés par la peur de mal faire.

Construction de la feuille de route avec les DE d'ici la trêve estivale .

Intégration de LAHO FORMATION d'ici fin d'année 2024 , ainsi que les Etudes, de CCI International, du Port de Lille, d'Euralogistic et de Locations Espaces et Evènements

Il faudra ajuster le calendrier, concernant la mise en place au sein de la Formation, et être vigilant sur leur charge de travail à partir de Septembre.
Michel Villela propose un échange sur la partie formation en septembre 2024.

Laurence Hennebelle signale l'ouverture en **consultation uniquement** d'Eudonet, jusqu'à fin 2024.

5.Information sur le contrôle URSSAF

Un certain nombre de CCiR font actuellement l'objet d'un contrôle URSSAF qui n'est à ce jour pas terminé. Les contrôles sont toujours en cours.

Un sujet de désaccord est relevé sur la formation, particulièrement sur les prestataires. Le dialogue avec les URSSAF est compliqué.
Une réunion de restitution complète est prévue le 19 juin 2024.

Un autre point concernant l'utilisation de la flotte des véhicules de service fait l'objet d'observations ; Concernant ce sujet, une nouvelle diffusion des procédures d'utilisation des véhicules de service sera prochainement diffusée à l'ensembles des collaborateurs pour que tous les territoires aient une organisation identique quant à l'utilisation des véhicules de service.

La CCiR fera l'objet d'un redressement mais certains éléments de ce redressement seront contestés au regard des particularités de l'établissement.

Le redressement pourrait aussi toucher les CSEE car selon l'URSSAF il ne devrait exister qu'un seul CSE pour ne pas faire de différence de traitement entre les salariés.
Ce point pourrait entrainer un redressement sur 3 ans, alors que le CSEE n'était pas encore constitué !

La CCIR s'est attachée les services d'un conseil social pour répondre aux sujets méritant d'être contestés.
Le volume du redressement pourrait néanmoins être important et n'était pas prévu au budget.

6.Information sur le prélèvement sur fonds de roulement, perspectives 2025

Il est rappelé qu'un groupe de travail se met en place sur le sujet.
CCI France devra payer 40 millions d'euros en 3 tranches (sept, oct, nov).
Les CCIR ont fait remonter les éléments financiers à CCI France.
CCiR HDF va honorer le prélèvement dont le montant n'est pas encore déterminé (environ 4 millions d'€ - variation possible selon des critères pondérés).
A noter que le Fonds de Roulement peut varier 40 jours à 350 jours selon les CCI.

7.NAO – augmentations individuelles : mise en œuvre

L'accord national a validé 3 mesures sur la rémunération.
La dernière mesure relative à l'enveloppe des augmentations individuelles reste à appliquer ; elle doit être mise en œuvre au 30/06/2024.

Présentation des critères :

Veiller à l'équilibre salarial femme/homme : 69% femme et 31% homme

- ✓ Eligibilité : CDD non éligible, pas niveau 8, pour l'ancienneté arrivée au plus tard 31/12/2022
- ✓ Privilégier les collaborateurs à bas salaire
- ✓ Prioritaire : ceux n'ayant pas bénéficier des mesures de rattrapage ou revalorisation individuelle

Revalorisation forfaitaire : 3% RM brute avec un plancher à 100€ mensuel brut et un plafond à 150 € mensuel brut pour faire bénéficier à un maximum de collaborateurs de cette augmentation sans saupoudrage et sans concentration.
Le nombre de bénéficiaires sera de 100 à 150 bénéficiaires.
Application sur la paie du mois juin avec rétroactivité depuis janvier comme prévu dans l'accord NAO.

8.Information sur la révision de l'accord de fonctionnement : CSH et modalités de désignation

Commission spéciale d'homologation CCART
La modalité de désignation en CSH change : elle sera désormais composée 2 collèges :

- Délégation du personnel : représentation désignée par chaque OS, 1 collaborateur qui doit être titulaire d'un mandat, 1 collaborateur par OS représentatif
- Délégation de l'employeur : nombre équivalent de membres, dont le président du CSEE ou son représentant.

Les OS doivent faire parvenir les noms des représentants pour pouvoir siéger à cette commission.
Rappel des attributions de la CSH.

9.Abondement du CSEE au budget de fonctionnement du CSEC (validation des élus CSEE)

Le CSE C doit avoir une ligne budgétaire en provenance des CSEE
Le CSE C à pour vocation de traiter les problèmes communs à tous les collaborateurs.
Il est proposé de mettre un minima et proportionnellement une somme et de faire évoluer le montant si besoin.
Le prochain CSE C se tiendra le 18/10/2024.
Un échange est à prévoir avec les autres CSE afin de définir les modalités de calcul d'un taux identique d'ici le 9 juillet. (Le budget de fonctionnement du CSE central est déterminé par accord entre le comité central et les comités d'établissements, article L2315-62 du Code du Travail).

10. Mobilité durable, politique de soutien de l'employeur et/ou du CSEE aux salariés

Bernard Puchois propose dans la cadre de la mobilité durable, le soutien de l'employeur à la mise en place de forfait mobilité durable.
Pour ce faire, un accord préalable doit être conclu au niveau national (CCI France) pour qu'il y ait une ouverture de la capacité à négocier sur la Mobilité Durable en région.

11. Arrêtés des comptes du CSEE juin 2022 à décembre 2023

La présentation des comptes est reportée à juillet 2024, suite aux problèmes techniques visio avec le cabinet comptable.
L'employeur souhaite voir les comptes CSEE HDF au regard du contrôle URSSAF en cours.

12. Propositions des commissions pour validation par les élus CSEE

a. CSSCT :

- Proposition de la mise en place de webinaires sophrologie trimestriels.

Le 1er webinaire sur la gestion du Sommeil ayant reçu un écho favorable des collaborateurs : 72 inscrits - 60 présents, d'autres thémes pourraient être proposés :

- Technique de respiration
- Mobiliser son attention, se recentrer
- Technique de relaxation dynamique
- Sieste flash
- Gérer son stress - gérer sa charge de travail - selon les métiers

Vote du CSE : webinaires trimestriels approuvés à l'unanimité

b. ASC :

- **Convention Croisiland** (fiche de présentation + convention) : Vote du CSE : approuvé à l'**unanimité**

- **Convention Thalazur** (fiche de présentation + convention) : Vote du CSE : approuvé à l'**unanimité**

- **Colonies de vacances Totema** : Vote du CSE : approuvé à l'**unanimité**

- **Sortie Noël Bruxelles** (fiches de présentation) : 7 décembre, Vote du CSE : approuvé à l'**unanimité**

- **Sortie Roi lion modification** (fiche de présentation) - prise en charge du repas sauf pour les extérieurs.

Vote du CSE : **Pour 13 contre 0 Abstention 2**

- **Billet musée d'Orsay** (fiche de présentation) Vote du CSE : **Pour 14 / contre 0 / Abstention 1**

- **Séjour en Alsace** (fiches de présentation + alsace cci) 29 novembre, 3 jours/2 nuits : Abondement sauf pour les extérieurs. Ramassage et pas départ de chaque chambre. Vote du CSE : **Pour 13 / contre 0 / Abstention 2**

- **Modification de la prise en charge** du Voyage à **New York** (fiche de présentation au CSEE du 22 mars).

Vote du CSE : **Pour 10 / contre 4 / Abstention 1**

Questions du Président CSEE :

Nombre d'inscrits sur le site CSEE : 850

Tout apprendre : statistique pour le prochain CSE de juillet (62000 mn de connexion soit 1 033 heures, moyenne 1h03/collaborateur)

Eléments hors Ordre du jour :

Le secrétaire de séance rappelle qu'en séance plénière, seuls les éléments à l'ODJ peuvent être abordés.
Il autorise exceptionnellement les compléments suivants :

Retour sur la sortie Disney : Hugo précise le nombre de participants 237 pour le déplacement dans le parc et la bonne réalisation de ce voyage.

Question du président sur la Thaïlande : le nombre de participant est 42 participants

Point sur les chèques vacances :

582 demandes de chèque vacances (ANCV) enregistrées.
45 personnes ne donnent pas leur autorisation de prélèvement et 3 personnes souhaitent régler par chèque.
Michel Villela précise que l'ouverture d'un seul mode de paiement n'est pas légale.
Nathalie Vassel précise aussi un problème sur l'autorisation de prélèvement avec le prélèvement permanent déjà coché.
Bernard propose de mettre au vote du CSEE de pouvoir régler par un autre moyen que le prélèvement, les chèques vacances pour les 48 personnes ne souhaitant pas le prélèvement.
Le président s'interroge sur le choix qui impose un seul type de paiement.
Nathalie demande si le paiement en CB est possible ? Oui , mais avec des frais liés aux transactions CB

Autorisation de paiement autre que prélèvement : Vote du CSE : **Pour 11 / contre 4 / Abstention 0**

Délai supplémentaire pour les bénéficiaires des chèques vacances retardataires :
Pas d'autorisation d'un délai supplémentaire : Vote du CSE : **Pour 11 / contre 4 / Abstention 0**

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12 heures 30.

Prochain CSE le 9 juillet matin.